

RÈGLEMENT MARCHÉ GOURMANDE

Article 1 : Cette manifestation organisée par Fest'illac se déroule dans la forêt Illacaise.

Article 2 :

Cette manifestation n'est pas une compétition mais une marche conviviale.

Article 3 :

Cette marche d'environ 10 kms avec étapes restauration est ouverte à tous publics .

Article 4 :

Les inscriptions sont limitées et non remboursables

Article 5 :

Les départs sont échelonnés entre 18h 30 et 19h 30, un plan du circuit est remis ainsi que les consignes de sécurité (N° de téléphones et autres)

Article 6 :

Les participants respectent l'environnement, n'allument pas de feux , ne fument pas en forêt et respectent celle-ci.

Article 7 :

Les participants se munissent d'une veste fluorescente, de chaussures adaptées ainsi que d'une lampe de poche.

Article 8 :

Les marcheurs sont pointés à chaque étape et en cas d'abandon la personne doit impérativement le signaler à l'organisation.

Article 9 :

L'association Fest'illac reste la seule instance compétente pour annuler ou reporter la manifestation en cas d'intempéries ou autres raisons prioritaires

L'Equipe Fest'illac

INSCRIPTION MARCHÉ GOURMANDE 2025

SAMEDI 14 Juin 2025

Circuit fléché d'environ 10 kms avec étapes repas

APERITIF ENTREE PLAT FROMAGE DESSERT VIN COMPRIS

NOM / Prénom :

Adresse :

Ville :

Tel Portable :

Adresse mail :

Adulte(s) : 20 € x Enfant(s) jusqu'à 10 ans : 12 € x

Total

Chèque libellé à l'ordre de: FEST'ILLAC

Règlement et bulletin d'inscription à mettre dans la boîte aux lettres

Fest'illac

140 AVENUE DU LAS

33127 Saint Jean d'illac

Rendez-vous **Parc de l'Eglise à 18 heures**

Départ libre à partir de 18 h 30 jusqu'à 19 h 30

Indispensable : lampe de poche et gilet fluorescent

Pensez à bien vous chauffer

J'ai pris connaissance du règlement de cette manifestation sur le site Fest'illac et je m'engage à respecter tout au long du parcours l'environnement dans lequel se déroulera cette Marche Gourmande

Quelques exemples : Ne pas fumer, Ne pas jeter de débris, Respecter la forêt.

Signature :